



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 6 / 0 3 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 0 6 / 0 3 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024\_7860

## 1 Intitulé du projet

Création d'un poste RTE 225 000 volts et d'un poste source Enedis 20 000 volts sur un même site raccordé en coupure sur la ligne aérienne existante à 225 000 volts Beautor - Le Hérie. Ce raccordement se traduira par la création d'un tronçon aérien entre cette ligne et le poste RTE.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

RTE Réseau de Transport d'Electricité

Raison sociale

N° SIRET

4 4 4 6 1 9 2 5 8 0 0 5 8 5

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

DERACHE

Prénom(s)

Pascal

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32.Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. Poste de transformation dont la tension maximale de transfor....	Construction d'un poste 225 000 volts RTE et d'un poste source 20 000 volts Enedis sur un même site et raccordement en aérien sur la ligne aérienne existante à 225 000 volts Beautor - Le Hérie du poste RTE Postes et ligne n'entrent dans aucune rubrique de la nomenclature ICPE. Un Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera produit -rubrique 2.1.5.0.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un poste 225 000 volts RTE et d'un poste Enedis 20 000 volts sur un même site, sur la commune de Villers-le-Sec (02), en bordure de la RD12 et éloigné d'environ 1,7km des zones bâties. Ce poste 225 000/20 000 volts d'une superficie d'environ 5 ha comprendra :

Côté Enedis : un transformateur 225 000/20 000 volts de 2x40MW en première étape, trois transformateurs à terme, un départ ligne pour le raccordement 225 000 volts (3 à terme), des installations de contrôle-commande contenues dans un bâtiment ainsi que des locaux nécessaires au personnel d'intervention, deux bâtiments pour les cellules HTA, des pistes pour permettre l'acheminement du matériel et la circulation à l'intérieur du poste.

Côté RTE: une cellule transformateur en première étape (3 à terme), un jeu de barres 225 000 volts en première étape, deux cellules de raccordement pour les futurs départs Beautor et Le Hérie, des installations de contrôle-commande dans un bâtiment ainsi que des locaux nécessaires au personnel d'intervention, des pistes pour permettre l'acheminement du matériel et la circulation à l'intérieur du poste.

Ces deux postes RTE et Enedis seront séparés par une clôture et chaque poste possédera son propre accès. Le raccordement du futur poste sur la ligne à 225 000 volts Beautor - Le Hérie située à environ 150 m plus au nord se fera par l'intermédiaire d'un pylône supplémentaire à implanter sur cet axe.

Un tronçon de ligne HTA sera supprimé. Se reporter également à la note complémentaire jointe en annexe 1.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre du développement des Energies Renouvelables prévu dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) Hauts-de-France qui a été notifié au Préfet de Région le 21 mars 2019 puis adapté en 2021 et en février 2022.

Pour assurer l'accueil des productions sur le réseau électrique, le Schéma prévoit la création de 5 projets dits "structurants" correspondant à des travaux sur les réseaux à 400 000 et 225 000 volts. Le présent projet fait partie de ces projets structurants.

Pour rappel, dans le cadre du premier S3REnR réalisé à la maille des Hauts-de-France, en remplacement des S3REnR Nord-Pas-de-Calais et Picardie qui étaient tous deux saturés, les hypothèses de production d'EnR s'élevaient au second semestre 2019 à 80 MW.

Suite à la mise à jour et à l'augmentation importante du gisement d'énergies renouvelables remontés dans le cadre de la révision en cours du S3REnR Hauts-de-France, les gisements à raccorder sont passés de 80 à 240 MW.

Le dimensionnement du poste en projet est prévu pour permettre à terme l'accueil des 160 MW supplémentaires.

Ce projet contribuera à l'accomplissement de la transition écologique de production d'électricité d'origine renouvelable qui a été envisagée dans le cadre du S3REnR validé par l'Etat.

Se reporter également à la note complémentaire jointe en annexe 1.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une durée de 12 mois à compter de mi 2024 avec une mise en service mi 2025.

Les travaux de construction de ce site électrique composé d'un poste RTE et d'un poste Enedis seront réalisés par opérations successives :

balisage du chantier, décapage de la terre végétale, réalisation de la plateforme, apport de matériaux inertes et compactage, mise en place des réseaux de collecte des eaux pluviales et de ruissellement, réalisation des clôtures et des accès, réalisation d'un bassin de rétention, réalisation de la fosse déportée, réalisation des pistes, installation des transformateurs (Enedis), des charpentes et des équipements, mise en place des câbles de raccordement entre les deux postes Enedis et RTE, traitement paysager des abords.

Le raccordement à la ligne Beautor-Le Hérie se traduira par les travaux d'implantation d'un support supplémentaire dans l'axe de la ligne, avec création de fondations et mise en place d'une plateforme de levage (temporaire). Déroulage des câbles aériens entre le poste RTE et le futur support, sur une longueur d'environ 150 m.

Essai et mise en service.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, les postes Enedis et RTE sont contrôlés à distance et ne nécessitent la présence de personnel que lors de travaux de maintenance ou en cas d'éventuels dépannages.

La récupération des huiles des transformateurs (côté Enedis) en cas d'avarie est assurée par la mise en place d'une fosse déportée.

Un réseau de collecte des eaux pluviales assure leur évacuation vers un bassin de rétention.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire (pour chacun des postes)

Le projet fera l'objet d'une Approbation du Projet d'Ouvrage (APO) pour la ligne aérienne de raccordement.

L'achat du foncier est en cours de réalisation. Le foncier est acquis à l'amiable. Par conséquent il ne sera pas nécessaire de recourir à une Déclaration d'Utilité Publique (Code de l'expropriation).

Les études hydro-géologiques sont en cours. Au vu des premiers éléments, le projet sera soumis à une Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du poste RTE	31 710 m <sup>2</sup>
Superficie du poste Enedis	12 100 m <sup>2</sup>
Hauteur des clôtures	2,60 m
Hauteur des charpentes	16 m
Pylône de raccordement	environ 30 m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

##### Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet de création du poste s'inscrit dans le cadre de la révision du S3REnR de la région Hauts-de-France, schéma qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis délibéré de la MRAe, n° MRAe 2018-2753 en date du 22 octobre 2018.

Une adaptation du S3REnR a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas relative aux modifications apportées au projet de création de poste.

Cette demande a fait l'objet d'une décision délibérée n°2021-5822 du 11 janvier 2022 de la MRAe de non soumission à évaluation environnementale.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 4,5 km à l'Est. Il s'agit de la ZNIEFF de type I intitulée "Cours supérieur du Péron" et référencée 220220019  Voir note complémentaire en annexe 1
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de l'Aisne est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement depuis décembre 2012, PPBE réactualisé tous les 5 ans. Sont principalement concernées sur le plan trafic routier l'A4, l'A26 et la RN2, toutes situées à l'écart de la zone du projet. la RD 12 desservant le site du projet n'est pas concernée
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet et ses abords immédiats ne sont pas concernés par la présence de Zones à Dominante Humide (ZDH) selon l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Les sites "sig réseau-zones-humides.org" et "zone-humide.org/localisation/aisne-02" ne recensent pas de ZDH
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation des bases de données BASOL et BASIAS n'a pas mis en évidence l'existence de sites ou de sols pollués au droit du projet et aux abords
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone de Répartition des Eaux (ZRE) la plus proche correspond à celle de l'Albien présente plus au Sud de l'A26 et plus à l'Est.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les captages les plus proches sont ceux de Séry-les-Mézières et de Ribemont dont les périmètres de protection éloignés se situent respectivement à plus de 5 km à l'ouest et à 4 km au nord-ouest de la zone du projet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 14 km plus au sud. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) intitulée "Landes de Versigny" et référencée FR2200391 Voir note complémentaire en annexe 1
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne modifieront pas l'écoulement des masses d'eau souterraines. Les eaux de ruissellement du poste seront collectées par un réseau de drainage et acheminées jusqu'à un bassin de rétention. Un dossier au titre de la Loi sur l'Eau sera réalisé (Déclaration).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un décapage de la terre végétale sur 30 cm sera réalisé au niveau de l'emprise. Une partie de cette terre végétale sera ré-utilisée pour des aménagements paysagers.  La réalisation des bancs transformateurs, de la fosse déportée et du bassin de rétention nécessiteront des mouvements de terre qui seront utilisés comme remblai pour la plateforme. Voir note complémentaire en annexe 1
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le calcul de la plateforme vise l'équilibre en terme de déblai-remblai. Un apport de graves pour finaliser la plateforme sera nécessaire.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet nécessitera l'extension du réseau d'eau potable. Le site disposera d'une installation d'assainissement autonome en conformité avec le SPANC local
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic FFH a été réalisé par NaturAgora et va se poursuivre jusqu'en mars 2024. Il est joint en annexe 2 pour plus de détails. Il indique notamment que "les enjeux écologiques identifiés pour le moment sont faibles à négligeables, et sont liés principalement à la présence d'oiseaux protégés et/ou patrimoniaux". La phase travaux pourra avoir un impact temporaire sur la faune et l'avifaune fréquentant cette zone agricole ou les bosquets situés à proximité.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 14 kilomètres et correspond aux "Landes de Versigny" La réalisation du projet sera sans incidences sur les habitats et espèces ayant justifiés la désignation de ce site, eu égard à la distance : formations herbeuses à Nardus, tourbières, forêt caducifoliées, Triton crêté, Ecaille chinée, Leucorrhine à gros thorax..., ainsi que sur les objectifs de conservation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du poste RTE et du poste Enedis représente une superficie totale d'un peu moins de 6 ha correspondant à des parcelles agricoles. Cette superficie comprend les surfaces des postes, celle de la tenue de la plateforme et celle des aménagements paysagers.  Une ligne HTA d'Enedis sera déposée sur 2,5 km, soit environ 12 supports en milieu agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villers-le-Sec sur laquelle se fera le projet n'apparaît pas dans la liste des communes concernées par un risque technologique, identifié dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de l'Aisne de 2021.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villers-le-Sec sur laquelle se fera le projet n'apparaît pas dans la liste des communes concernées par un risque naturel identifié dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de l'Aisne de 2021. Aucun PPRN n'a été recensé. Des mouvements de terrain ont été indiqués au niveau de la commune (coulée en limite de commune) mais aucun mouvement n'a été identifié au niveau du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création du poste et de son raccordement n'engendrent pas de risques sanitaires. voir annexe 1
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	idem

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux se traduira par des passages d'engins, de camions et de convois exceptionnels (acheminement des transformateurs) sur la RD 12 notamment. Une signalisation sera mise en place avec une information en Mairie. Les modalités seront définies en concertation avec la Mairie et le Service de la Voirie du Conseil Départemental.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les transformateurs sont source de bruit. Les installations respecteront la réglementation relative au bruit. Voir note complémentaire en annexe 1 avec note sur les distances	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation d'un poste électrique ne générera aucune vibration de nature à avoir des impacts sur l'environnement.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les postes ne sont pas éclairés la nuit et ne génèrent donc pas d'émission lumineuse.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, la réglementation sur les émissions atmosphériques des moteurs des engins sera respectée. Le SF6 présent dans certains appareils électriques est confiné dans des compartiments étanches. Le risque de rejet accidentel est très réduit du fait des dispositions constructives des appareils, de la télésurveillance permanente de leur état et leur entretien régulier Voir note complémentaire en annexe 1.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales du site seront gérées en conformité avec la réglementation. Pour les transformateurs Enedis, le risque concerne le rejet d'huile accidentel ; Voir note complémentaire en annexe 1
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir note complémentaire en annexe 1

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux, production éventuelle d'effluents liés spécifiquement à la base vie. Le futur poste électrique sera équipé d'un système d'assainissement autonome, de taille réduite étant donné que le poste est rarement fréquenté.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement pendant la phase travaux. Application de la réglementation en vigueur. Tous les déchets sont traités, valorisés, recyclés via les filières agréées (centre de tri, filière de réparation/reconditionnement, recyclage, installations de stockage respectivement pour Déchets Inertes, Déchets Non Dangereux et Déchets Dangereux)  Pas de déchets en phase exploitation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le raccordement à la ligne aérienne nécessitera l'implantation d'un support supplémentaire. Le projet se situe à l'écart de tout périmètre de Monument Historique. Sur le plan archéologique, RTE a sollicité la DRAC pour une demande anticipée de prescription de diagnostic archéologique. Le CAUE de l'Aisne a réalisé une étude pour le compte de RTE sur l'implantation du poste (Fiche Conseil) - jointe en annexe 3
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet se traduira par un prélèvement de surfaces agricoles. La Chambre d'Agriculture accompagne RTE et Enedis pour trouver, si besoin, des surfaces de remplacement aux exploitants concernés par cette perte de surface agricole.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le projet de création du poste RTE/Enedis sur la commune de Villers le Sec s'est appuyé sur la proximité du barycentre des gisements EnR avec la liaison aérienne à 225 000 volts Beautor - Le Hérie.  
Plusieurs parcs éoliens se situent à proximité ou ont été autorisés par arrêtés préfectoraux : Parc éolien de 3 éoliennes sur la commune de Ribemont (AP du 19 juillet 2023); Parc éolien de la Vallée de Berlure (7 éoliennes) sur les communes de Renansart et Surfontaine (AP du 19 juillet 2023); Parc éolien du Mont Benhaut (9 éoliennes) sur les territoires de La Ferté Chevresis, Montigny sur Crecy et Pargny les Bois (APC du 7 septembre 2023); Parc de la Société Q Energy (9 éoliennes) sur les communes de La Ferté Chevresis, Surfontaine, Chevresis Monceau et Parpeville (AP du 25 octobre 2023)  
voir annexe 1

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La DRAC a informé RTE de la nécessité de procéder à un diagnostic archéologique préventif.

Le site a fait l'objet d'un diagnostic pyrotechnique visant à recenser l'éventuelle présence de sapes, tranchées, engins de guerre par exemple - Le résultat est l'absence de traces.

Les premiers éléments des études hydro-géologiques en cours indiquent que le projet sera soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La volonté de limiter les incidences du projet sur l'environnement, telle qu'exprimée au S3REnR, par la mise en oeuvre de la séquence Eviter-Réduire a été retenue :

- optimisation de la zone d'implantation des postes afin de minimiser la longueur de raccordement,
- principe d'évitement des secteurs à enjeux dès la définition de l'aire d'étude puis dans la recherche d'emplacements de moindre impact dans le cadre de la concertation,
- recours à des partenaires spécialisés : Chambre d'Agriculture, CAUE de l'Aisne, bureau d'études en écologie (NaturAgora)... pour une meilleure connaissance des enjeux du secteur et recueillir des préconisations,
- poursuite de la concertation avec les acteurs du territoire - voir annexe 1

Voir le Compte rendu (Procès verbal) de l'Instance Locale de Concertation joint en annexe 4

En termes de mesures retenues ou susceptibles d'être retenues, on indiquera sans être exhaustif (voir annexe 1) :

- mise en oeuvre de dispositifs visant à maîtriser les risques de pollution accidentelle en phase travaux,
- absence de haies et de boisements au niveau du site retenu, mesures vis-à-vis des risques d'espèces invasives,
- adaptation des phases travaux si nécessaire vis-à-vis de l'avifaune notamment selon le résultat de l'étude finalisée,
- recherche d'une insertion paysagère adaptée des postes (éloignement des lieux de vie, opportunités topographiques et végétales),
- réalisation d'une étude d'intégration paysagère des installations par le CAUE de l'Aisne,
- concertation avec le monde agricole et les agriculteurs concernés (dommages aux cultures et aux sols)

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'emplacement de moindre impact retenu est issu d'une concertation de plusieurs mois avec les acteurs locaux. Cet emplacement procède d'une recherche d'évitement des principaux enjeux environnementaux et humains, en relation également avec les volontés exprimées dans le S3REnR. La concertation avec les acteurs locaux se poursuit, ainsi que des études complémentaires comme l'intégration paysagère, l'étude FFH, voire les études acoustiques.

Les retours favorables de la concertation et des réponses apportées par RTE, le choix d'un site impactant certes le domaine agricole, mais préservant les lieux de vie et les éléments biologiques environnants conduisent à estimer qu'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

Le projet, en permettant de raccorder et d'évacuer des gisements d'EnR, aura un effet positif sur le climat

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note complémentaire à la demande d'examen au cas par cas	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Diagnostic Faune, Flore et Habitats naturels - Rapport intermédiaire de septembre 2023 réalisé par le bureau d'études NaturAgora	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Etude du CAUE de l'Aisne - Fiche Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Procès verbal de l'Instance Locale de Concertation	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /

**DERACHE**  
**Pascal**  
Signature numérique de  
DERACHE  
Pascal  
Date :  
2024.03.06  
14:44:35 +01'00'

Signature du (des) demandeur(s)